



Billet des élus UDC au Conseil communal de Lausanne

La ville de Lausanne absente de la Conférence des polices romandes lors du débat sur la mendicité...

Sachant que les commandants des polices de Suisse romande, Berne et du Tessin se sont rencontrés récemment pour dresser les bases d'une collaboration intercantonale dans l'approche des problèmes liés à la mendicité, notre groupe s'interroge sur le manque d'intérêt manifesté par la direction de police face à ce problème. En effet la police lausannoise était absente de ce débat ! **Comme quoi, nier un problème ne signifie pas qu'on l'a résolu !**

Le Canton introduit le Taser, Lausanne ne veut mener aucune étude sérieuse...

La Gendarmerie cantonale a adopté le Taser. L'UDC a demandé à Monsieur le Directeur de Police si la Ville allait enfin étudier la question de son utilisation sur son territoire, sans préjuger de la réponse. Celui-ci maintient son refus clair, net et dogmatique. **La sécurité des habitants de notre Ville ne mérite-t-elle pas une étude sérieuse ?**

Pétition de l'UDC Lausanne visant à réduire les primes d'assurance maladie des lausannois...

Suite à une première interpellation déposée en 2008 demandant la suppression de deux zones pour les caisses maladie dans le canton de Vaud, notre section a déposé une pétition relative aux zones tarifaires des caisses maladie. Comme on pouvait s'y attendre la majorité de gauche, avec le concours de centristes ne veut pas prendre en mains ce dossier. Que les lausannois paient des primes annuelles aux caisses maladie 200.- à 800.- francs plus élevées que les autres habitants du canton n'est pas un problème digne d'intérêt pour la majorité de gauche du Conseil communal.

Prise en charge de la sécurité au cœur des nuits festives lausannoises...

L'UDC a soutenu la prise en considération d'un postulat de droite incitant les établissements de nuit à signer une charte pour accompagner la police dans son travail. Ce postulat complète nos deux interpellations UDC relatives à l'obligation d'un service de sécurité professionnel pour les établissements ouverts la nuit et la prise de mesures afin de retirer les armes des mains des noctambules participant à la vie lausannoise. Nos interventions impliquent que les tenanciers se préoccupent de la sécurité aussi en dehors de leur établissement.

L'UDC a dénoncé l'attitude du Municipal de police, qui au risque de discréditer la Police municipale, n'hésite pas à jouer les acteurs pour son parti...

La réponse municipale à notre interpellation relative aux condamnations abusives des défenseurs des migrants met une fois de plus en évidence la constance de l'extrême gauche dans sa hargne contre les forces de l'ordre et de la Justice, qui n'hésitent pas à attaquer frontalement la Municipalité, alors que c'est son représentant au sein de l'exécutif qui est en charge de ce dossier.

Installation de caméras de vidéo surveillance en ville...

Signalons enfin une motion demandant l'installation de caméras vidéo sur territoire public, l'UDC, pas jalouse pour deux sous, se réjouit que ses cousins de droite reprennent ses idées après les avoir vertement critiquées au Grand Conseil et en ville d'Yverdon. A l'aube de trois campagnes électorales les autres partis de droite, comme les Verts et les Socialistes qui parlent sans conviction de sécurité, ne peuvent se payer le luxe de faire l'impasse sur quelques voix glanées ici et là. **L'électeur sait toutefois que l'original est meilleur que la copie.**

Interventions déposées par les élus UDC lors de la séance :

- La politique de gestion du personnel communal a des incidences directes sur le marché du travail régional et sur les recettes fiscales de la ville de Lausanne...
- Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos autorités municipales ?
- Des artistes totalement "allumés", pas au fait des règlements communaux.
- Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...

Ces différentes interventions peuvent être consultées sur le site :

<http://www.udc-vaud.ch/lausanne/index.htm>

Informations : Claude-Alain **Voiblet**, Président du Groupe au Conseil communal
Natel 079 / 251.22.06 ou Tél. 021 / 806.32.90

Jean-Luc **Chollet**, Député et Conseiller communal
Tél. 021 / 652.37.55